MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES NOTIFIES EN 2022

Montant supérieur à 140 000 € HT

N° marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal	une micro, une petite ou une moyenne entreprise*
21FR27	Achat et installation d'équipements de grandes cuisines	21/03/2022	QUALICEA Grandes cuisines	69410	Oui

MARCHES PUBLICS DE SERVICES NOTIFIES EN 2022

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 140 000 € HT

N° marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal	une micro, une petite ou une moyenne entreprise*
21SR19.1	Maintenance frigorifique	23/05/2022	QUALICEA	69410	Oui
21SR19.2	Maintenance frigorifique	23/05/2022	QUALICEA	69410	Oui
22S09	Maintenance VMC, gaines aérauliques, hottes et apports d'air neuf en résidences et pour les services centraux	13/12/2022	Hottes Hygiène services	69100	Oui

Montant supérieur à 140 000 € HT

N° marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal	une micro, une petite ou une moyenne entreprise*
22SG08 lot 1	Dératisation, désinsectisation	27/09/2022	AVIPUR	42600	Oui
22SG08 lot 2	Dératisation, désinsectisation	27/09/2022	COTIERE HYGIENE ASSAINISSEMENT	01360	Oui
22SG06 lot 1	Prestation d'assurances DAB	10/11/2022	MAIF	13854	Non

Le montant s'entend toutes reconductions incluses le cas échéant.

** au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n°96-603 modifiée (articles R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique)*

CONCESSION DE SERVICES NOTIFIES EN 2022

Montant supérieur à 140 000 € HT

N° concession	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal	une micro, une petite ou une moyenne entreprise*
22SC04	Concession de laveries	18/05/2022	S2LR	77700	Oui

Profil des attributaires :

75% entreprises régionales
87,5% Micro entreprises ou TPE / PME

Le montant s'entend toutes reconductions incluses le cas échéant.
** au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n°96-603 modifiée (articles R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique)*